

## AVIS A MANIFESTATION D'INTERET – SERVICES DE CONSULTANT NATIONAL

N° : 001/AMI/SNCFG/2024

### TITRE : RECRUTEMENT DUN CABINET/BUREAU D'ETUDE POUR LA REALISATION DES ETUDES DE FAISABILITE ET LA SUPERVISION DU PROJET DE CONSTRUCTION, D'AMENAGEMENT ET D'EQUIPEMENT DU SIEGE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER DE GUINEE

#### CONTEXTE DE LA MISSION

La Société Nationale des Chemins de Fer de Guinée – SNCFG SAU est une Société Anonyme Publique Unipersonnelle avec Conseil d'Administration créée par décret D/108/PRG/CNDD/SGPRG/2010 du 28 mai 2010 et dont les statuts ont été fixés par le décret D/2023/0208/PRG/CNRD/SGG du 23 septembre 2023.

Placée sous la tutelle technique du Ministère en charge des Transports et la tutelle financière du Ministère en charge des Finances, la SNCFG a pour mission la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de conception, d'étude, de financement, de construction, d'organisation, de gestion, d'exploitation des infrastructures ferroviaires de transport de marchandises et de passagers et d'en assurer le suivi. Ces infrastructures peuvent être concédées à des sociétés d'exploitation ferroviaire ou exploitées en joint-venture avec d'autres opérateurs ferroviaires.

Construit avant l'indépendance, le bâtiment faisant office du siège social de la Société est dans un état de délabrement poussé. Depuis sa construction au temps colonial à nos jours, ce bâtiment de l'ex chef de gare de Kaloum n'a connu que deux rénovations sommaires. Au-delà de son état défavorable, son plan architectural ne répond plus aux normes d'hygiène et de sécurité, et sa capacité d'accueil est en deçà des besoins. Cette situation déplorable a incité la Direction Générale à prendre momentanément un local servant de bureau pour mettre le personnel dans des conditions appropriées de travail, en attendant la construction d'un siège. Les nouveaux statuts de la SNCFG lui confèrent un rôle prépondérant et significatif dans le développement des chemins de fer en Guinée.



C'est dans cette perspective que le Ministère des Transports, conformément aux réformes engagées par le Gouvernement dans le cadre de la refondation de l'Etat par le CNRD, s'est engagé à doter la SNCFG d'un siège digne, pour lui permettre d'honorer sa position stratégique. En effet, la Société Nationale des Chemins de Fer de Guinée a bénéficié d'un budget au titre de l'Exercice 2024 pour la phase d'études du projet de construction, d'aménagement et d'équipement de son siège social.

Pour ce faire, la SNCFG compte requérir l'expertise d'un Cabinet/Bureau d'études pour la réalisation des études de faisabilité et le suivi de la réalisation du projet de construction de son siège à Almamya, dans la commune de Kaloum.

## OBJECTIFS DE LA MISSION

### OBJECTIF GENERAL

L'objectif général est de doter la Société Nationale des Chemins de Fer de Guinée – SNCFG SAU d'un siège adéquat, aménagé et équipé, avec toutes les commodités pour améliorer le cadre de vie et de travail de son personnel.

### OBJECTIFS SPECIFIQUES

Plus spécifiquement, il s'agit de :

**Objectif 1 :** réaliser les études de faisabilité du projet.

**Objectif 2 :** Assurer la supervision des travaux de construction, d'aménagement, et d'équipement du siège de la Société Nationale des Chemins de Fer de Guinée – SNCFG SAU, conformément aux prescriptions techniques contenues dans les TdRs.

### RESULTATS ATTENDUS

Le soumissionnaire retenu devrait présenter :

- ✓ un rapport complet de l'étude de faisabilité ;
- ✓ des rapports périodiques de suivi du projet ;

- ✓ le rapport final de l'exécution du projet

### CRITERES DE CHOIX DU CABINET/BUREAU D'ETUDES

- ✓ Eligibilité en vertu des règles d'éligibilité au financement du Budget National de Développement (BND), (cabinet et bureau ne figurent pas sur la liste noire).
- ✓ Expérience pertinente dans les études techniques et le suivi des projets de construction immobilière (15 ans) (30 points) ;
- ✓ Pertinence de la méthodologie proposée (15 points) ;
- ✓ Qualifications et expérience du personnel clé (20 points) ;
- ✓ Références de clients antérieurs (15 points) ;
- ✓ Proposition financière compétitive (20 points).

#### ❖ Remarque :

- Les expériences et les qualifications devront être justifiées par des attestations des Maîtres d'ouvrages.
- La langue utilisée est obligatoirement le français.

### PRESENTATION DE LA SOUMISSION

Les Manifestations d'Intérêt (MI) seront présentées dans une enveloppe fermée et comprendront les pièces suivantes :

- ✓ Une lettre de déclaration d'intérêt signée par le représentant désigné ; la présentation générale de la société y compris ses coordonnées complètes.
- ✓ Expérience pertinente dans les études et le suivi des projets de construction immobilière (15 ans) ;
- ✓ La méthodologie et le calendrier proposés ;
- ✓ Qualifications et expérience du personnel clé ;
- ✓ Références de clients antérieurs ;
- ✓ Proposition financière compétitive.

**La sélection se fera en conformité avec la méthode de sélection fondée sur la qualité technique et le coût.**

Les Termes de Référence (TdR) de la mission peuvent être obtenus au bureau de la Société Nationale des Chemins de Fer de Guinée – SNCFG SAU, sis à **Immeuble Sankaran (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages), 4<sup>e</sup> Avenue, Manquepas, Commune de Kaloum, Tel : +224 611 000 021, e-mail : [contact@sncfg.com.gn](mailto:contact@sncfg.com.gn), à compter du 06 août 2024 contre le paiement non remboursable de 3 000 000 francs guinéens, répartis comme suit :**

- ✓ 50 % au compte N°4111071 du receveur spécial du Trésor ;
- ✓ 30 % au compte N° 2011000407 de l'ARMP ouvert à la BCRG ;
- ✓ 20 % au compte N°2011000187 de la SNCFG SAU ouvert à la BCRG

Les propositions doivent impérativement couvrir l'ensemble des prestations exigées dans les termes de référence de la mission. Toute offre qui ne porterait que sur une partie des prestations ne sera pas prise en considération.

Les offres doivent être soumises **en (01 original+02 copies imprimées+01 copie en numérique sur clé SUB).**

L'original sera marqué « **original** » et les copies marquées « **copies** ».

L'original et les copies seront signés par une personne dûment autorisée.

En cas de différence entre eux, l'original fera foi.

Les soumissionnaires feront parvenir l'original plus les copies sous un pli fermé, portant uniquement la mention :

**« CONFIDENTIEL – A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

**OFFRE DE CONSULTANT POUR LES ETUDES TECHNIQUES, LE CONTROLE ET LA SUPERVISION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, D'AMENAGEMENT, ET D'EQUIPEMENT DU SIEGE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER DE GUINEE (SNCFG SAU).**

L'offre sera adressée à : la Société Nationale des Chemins de Fer de Guinée - SNCFG SAU

Les offres doivent parvenir au bureau de la SNCFG, sis à **Immeuble Sankaran (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages), 4<sup>e</sup> Avenue, Manquepas, Commune de Kaloum**, Tel: +224 611 000 021, e-mail: [contact@sncfg.com.gn](mailto:contact@sncfg.com.gn), au plus tard le **03 septembre 2024 à 10 heures précises**, heure locale.

**L'ouverture des plis aura lieu le même jour à 10h30.**

La proposition doit être rédigée en français et doit rester valable pendant 90 jours à compter de la date indiquée aux paragraphes antérieurs.

Il est souhaitable qu'un représentant du bureau d'études visite le site du projet avant l'élaboration de la proposition afin d'obtenir des informations de première main sur les conditions locales et pour apprécier l'étendue exacte des prestations demandées. Le Maître d'Ouvrage devra être informé à l'avance de cette visite.

La SNCFG est disposée à répondre à toute question d'un Cabinet/Bureau d'études sur les services attendus, mais tout retard par la SNCFG à fournir cette réponse ne sera pas considérée comme une raison valable pour reporter la date limite de soumission des offres.

*Conakry, le 1<sup>er</sup> août 2024*

**Le Directeur Général**



**Ibrahima N'Daïry DIALLO**